

les Conseils de quartier

la parole aux habitants

Dès le mois d'octobre 2021, les Conseils Citoyens alençonnais se réinventent et deviennent les Conseils de Quartier. Un fonctionnement redéfini qui met l'accent sur le lien entre chaque Conseil et son quartier et qui vient clarifier l'articulation entre les instances participatives et la collectivité.

Qu'est-ce que c'est ?

Les Conseils de Quartier sont des espaces d'échange et de réflexion, à l'échelle des quartiers, sur toutes les questions relatives à la vie locale et à l'intérêt général. Ils participent à renforcer et à faire vivre le lien entre les habitants et avec la collectivité.

À quoi ça sert ?

Essentiel à la vie démocratique locale, le rôle de chaque Conseil de quartier s'articule autour de deux grands axes :

- La proximité : directement ancré dans son quartier, le Conseil est chargé d'agréger et de faire remonter les interrogations, suggestions et signalements émis par les habitants
- La réflexion et le conseil : la municipalité peut solliciter chacun des Conseils à tout moment pour mener des réflexions thématiques qui permettront de nourrir la construction des projets à venir.

les
Conseils
de quartier

6 Conseils de Quartier pour se rencontrer, échanger, construire
Un découpage en 6 quartiers pour une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et une plus grande cohérence des actions.

Conseil de Quartier de la Croix Mercier, les Châtelets, Hippodrome :

**Chemin des Châtelets ; Boulevard Colbert ; Boulevard Mézeray ; Boulevard du Premier Chasseurs ; Boulevard de Strasbourg ; Avenue de Basingstoke ; Sente des Quatorze

Conseil de Quartier de Brebiette, Guéramé, Villeneuve, Boulevard Duchamp :

**Avenue de Koutiala ; Rue Candie ; Rue Giroye ; Boulevard Colbert ; Rue de la Brebiette

Conseil de Quartier de Montsort, Mantelet, Haut-Éclair, Saint-Léonard :

**Chemin de Chandon ; Avenue Rhin et Danube ; Rue Landon ; Avenue Général Leclerc ; Rue de Fresnay ; Rue des Fossés de la Barre ; Rue Porte de la Barre ; Rue Bonette ; Rue de l'Ancienne Mairie ; Rue Garigliano ; Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ; Quai Henri Dunant ; Rue du chemin de la Fuie des Vignes ; ligne de chemin de fer Caen-Tours

Conseil de Quartier de Courteille* :

**Ligne de chemin de fer Caen-Tours ; Rivière de la Sarthe

Conseil de Quartier du Coeur de Ville :

**Ligne de chemin de fer Caen-Tours ; Rue du chemin de la Fuie des Vignes ; Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ; Rue Garigliano ; Rue de l'Ancienne Mairie ; Rue Bonette ; Rue Porte de la Barre ; Rue des Fossés de la Barre ; Rue de Fresnay ; Avenue de Koutiala ; Rue Candie ; Rue Giroye ; Boulevard Colbert ; Boulevard Mézeray ; Boulevard du Premier Chasseurs ; Boulevard de Strasbourg ; Avenue de Basingstoke

Conseil de Quartier de Perseigne* :

**Avenue Rhin et Danube ; Rue Landon ; Avenue Général Leclerc

* Quartier prioritaire ** Zone délimitée par les rues suivantes
Si vous résidez dans une rue limitrophe, le quartier de rattachement de votre Conseil vous sera communiqué par le service Démocratie Participative .



Bulletin d'inscription



Flashez le QR Code avec votre smartphone pour remplir le formulaire en ligne.



- habitant·e association
 acteur économique lycéen·ne/étudiant·e

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

SI ASSOCIATION OU ACTEUR ÉCONOMIQUE,
Structure représentée :

Adresse du siège social :

SI LYCÉEN·NE/ÉTUDIANT·E,
Adresse de l'établissement :

Fait le :

Signature :



la parole aux habitants

Le bulletin d'inscription
peut être adressé

PAR COURRIER :

à l'attention de M. le Maire
Hôtel de Ville
Place Foch
CS 50362
61014 Alençon Cedex

PAR MAIL :

democratie.locale@ville-alencon.fr


PAR DÉPÔT :

à l'accueil de l'Hôtel de Ville

VIA LE FORMULAIRE EN LIGNE :

- Sur le site de la Ville d'Alençon rubrique «Ma Ville au quotidien» sous-rubrique «Vie citoyenne» ;
- Ou en flashant le QR code qui se trouve au verso avec votre smartphone.



www.alencon.fr 



Qui peut siéger ?

Les Conseils de Quartier sont ouverts aux Alençonnaises et aux Alençonnais d'au moins 16 ans résidant sur le quartier ou y exerçant une activité associative, scolaire ou professionnelle.

Chaque Conseil de Quartier est composé de 21 membres maximum répartis en trois groupes :

- des habitants volontaires ayant répondu à l'appel à candidature
- des acteurs économiques et associatifs du secteur
- des intervenants qualifiés invités par la municipalité pour accompagner les Conseils sur certains aspects de leur action

Comment ça marche ?

- Deux réunions plénières par an minimum
- La constitution de groupes de travail thématiques pour mener des réflexions et impulser des projets tout au long de l'année
- Un budget alloué dans le cadre du budget municipal



la parole aux habitants

Vous souhaitez rejoindre
le Conseil de votre quartier ?

Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

Renseignements et inscriptions :
Ville d'Alençon
Service Démocratie Participative
18 rue de Bretagne
61000 Alençon
Tél. : 02 50 90 42 05
Mail : democratie.locale@ville-alencon.fr



www.alencon.fr 



Participez à la vie locale,

rejoignez le
Conseil
de votre quartier

